

pour lui donner force de loi. Mais le gouvernement n'apportait pas son appui. Pourquoi cette question, que l'on avait traitée avec tant d'indifférence l'été précédent, a-t-elle pris une telle importance l'été dernier? Y a-t-il une raison? J'ai fait recherche sur recherche, j'ai étudié la question et me suis informé, mais seul l'Institut canadien de l'opinion publique m'a fourni une réponse. Le *Star* de Montréal de samedi dernier donnait les résultats d'un sondage à ce sujet sous le titre: *Disenchantment with Trudeau*. On avait notamment posé la question suivante: «Avez-vous une meilleure ou une moins bonne opinion du premier ministre depuis les six derniers mois?» D'après les réponses des Canadiens, il semble que sa popularité diminue, surtout parmi les jeunes.

Cela signifie-t-il que parce que la jeunesse est déçue de son héros dans le vent de l'an dernier et de la mise au rancart et de l'oubli qui attendent sans doute la Compagnie des jeunes Canadiens, on offre une compensation en abaissant soudainement l'âge des votants à 18 ans? Je n'en suis pas sûr. Je n'assiste pas aux réunions secrètes du parti libéral et je ne connais pas les dessous de l'affaire, mais je crois qu'il conviendrait de réfléchir sur la question.

Certains d'entre nous se sont fort inquiétés de la restructuration du régime des comités parlementaires, dont il était question il y a quelques mois. On nous a dit que la Chambre en serait plus efficace, plus démocratique, plus au point et plus valable. Mais qu'est-ce qui se cache derrière toutes ces assertions? Le clairon a sonné, mais combien de progrès a été accompli? Très peu, je le crains.

Nous avons, semble-t-il, un gouvernement qui croit que cette question est sans conséquence pourvu que le message soit largement diffusé. La diffusion des messages n'est pas assez efficace à l'heure actuelle, mais on nous dit qu'elle finira par être beaucoup mieux organisée un de ces jours. L'illusion d'agir a plus de prix et est plus facile à réaliser que l'action réelle. Donc au Parlement, à l'heure actuelle, nous nageons dans une mer de Livres blancs, secouée par un ouragan de communiqués de presse.

Je le répète, c'est un secteur où l'exécutif devrait s'immiscer le moins possible. S'il y a un fonctionnaire au Canada qui devrait être libre de l'intrusion du gouvernement, c'est bien le directeur général des élections, qui est au service du Parlement et non du gouvernement. C'est l'homme le plus intéressé par ce qui se passera dans ce comité, du moins en ce

qui concerne ce genre de mandat. C'est l'homme dont le travail sera le plus essentiellement atteint par les délibérations du comité.

On pourrait dire beaucoup de choses sur les réalisations du comité l'année dernière et je ne veux pas m'y engager, mais j'aurais une remarque à faire. Je me suis fait bien du souci lorsque le comité a traversé le pays à grands frais pour visiter les directeurs des élections des provinces. Je ne suis pas économiste, mais ne serait-il pas plus rationnel d'inviter ces agents à Ottawa? Lorsque des membres du Nouveau parti démocratique et de mon parti ont tenté de mettre fin à ce pèlerinage, nous avons perdu de justesse. Il est certain que les directeurs des élections seraient venus. Je ne pense pas toutefois que le comité doive nécessairement rester à Ottawa, mais il ne faudrait pas qu'il quitte cette ville et parcoure le pays aux frais des contribuables canadiens, à moins que le public puisse faire entendre sa voix aux cours des délibérations. Nous ne voulons pas qu'on se balade dans tout le pays pour tenir des réunions à huis clos avec la participation d'un ou de deux fonctionnaires seulement.

• (4.30 p.m.)

**Des voix:** Bravo!

**M. Macquarrie:** Il faudrait donner voix au chapitre aux électeurs, et non seulement à ceux d'entre eux qui contribuent à faire tourner la machine électorale. Ce sont souvent eux qui se rendent compte personnellement des lacunes, parce que, fréquemment, ils ont perdu leur droit de vote du fait des lacunes que comporte la loi, ou bien ils connaissent d'autres personnes dans ce cas. Le public pourrait peut-être porter ainsi à la connaissance des bureaucrates des faits qu'ils ignoraient jusque-là.

Nous avons une loi électorale foncièrement bonne. Nous avons également la chance qu'elle soit administrée par des hommes de valeur et de grande compétence. Jules Castonguay, Nelson Castonguay et J. M. Hamel sont dignes de leur excellente réputation. Toutes les personnes concernées de près ou de loin confirmeraient l'impartialité et l'efficacité avec lesquelles l'actuel directeur général des élections et son prédécesseur se sont acquittés de leurs fonctions. Dieu sait comme ces tâches sont difficiles.

Comme le président du Conseil privé (M. Macdonald) l'a dit, des améliorations sont possibles. Nous ne les détaillerons pas, mais il y a sûrement lieu d'améliorer nos efforts pour que les Canadiens puissent plus facilement exercer leur droit de vote.